



## Section de Meurthe et Moselle

Le 15 décembre 2015

### Compte rendu CHSCT du 15 décembre 2015

Jean-Louis SZATMARI a participé en qualité de représentant **FO DGFIP 54** à ce CHSCT.

### Projets d'organisation de la future direction régionale de l'Insee à 3 sites en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, dans le cadre de la réforme territoriale:

La **fusion** des trois directions régionales se fera en conservant un établissement à Nancy, Reims et Strasbourg qui sera le siège. Cette réforme s'étalera sur **3 ans**.

Le tableau suivant présente la répartition des agents en situation de reconversion de poste, par catégorie et par site :

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Grade	Site de Nancy		Site de Reims		Emsemble	
	Postes supprimés	Départs à la retraite	Postes supprimés	Départs à la retraite	Postes supprimés	Départs à la retraite
A	8	0	7	2	15	2
B	10	4	16	5	26	9
C	3	3	6	2	9	5
Total	21	7	29	9	50	16

Sur les **50 postes supprimés** à Reims et à Nancy, une partie des personnes concernées pourraient bénéficier des postes libérés par les 16 départs à la retraite sur l'ensemble des deux sites. Celles qui seront encore en activité en 2019 et qui **excluent toute mobilité géographique**, se verront proposer sur place des postes nécessitant une mobilité fonctionnelle.

**La direction nous informe qu'il n'est pas prévu de mobilités géographiques contraintes à l'occasion de la mise en œuvre par l'Insee de la réforme territoriale.**

Dans le cadre de l'intersyndicale, nous avons demandé au Président **de faire appel** à un expert agréé conformément au Code du Travail pour ce projet important qui va **modifier** les conditions de santé et travail des agents de l'Insee.

Le Président a proposé **initialement** un groupe de travail pour dresser la liste des questions à poser si une telle expertise était organisée.

Cette fiche d'impact, fait ressortir qu'il n'y a pas eu d'évaluation à priori et systématique des risques professionnels générés par les nouvelles situations de travail.

Seul un risque routier est identifié au vu des déplacements internes dans cette nouvelle région.

En ce qui concerne le dispositif d'accompagnement, la Direction de l'Insee nous informe qu'un plan d'accompagnement de l'ensemble de la réforme est en cours de construction.

Pour **F.O.-DGFIP 54**, cette fiche d'impact sur la santé et les conditions de travail qui est présentée, ne permet pas à certains agents (en particulier les catégories B et C) d'avoir une certaine visibilité sur leur avenir et sur leur devenir au sein de cette administration.

### **Dispositif de médiation sociale à la DGFIP:**

La fiche présente le dispositif de médiation sociale qui « vise à améliorer la qualité des relations de travail en contribuant, à côté des autres outils CVT, à la prévention des risques psychosociaux ».

Ce dispositif « peut intervenir, soit en anticipation dans le but d'accompagner des évolutions de structures ou de métiers, soit à l'occasion d'une situation dégradée pour résoudre un conflit collectif..., par la recherche de solutions essentiellement partagées. »

La médiation se distingue des EDD qui interviennent, eux, en dehors d'un contexte de relations conflictuelles .

La saisine du médiateur sera faite à l'initiative d'une direction ou d'un chef de structure lorsque les solutions mises en oeuvre au plan local n'auront pas permis de résoudre les difficultés.

Si le médiateur est saisi par un cadre de proximité, un agent ou une Organisation Syndicale, il soumet ces demandes à la direction concernée pour confirmation et évaluation de la nature et de l'acuité du besoin. La direction locale et les Organisations Syndicales sont informées aux différentes étapes du processus de médiation.

**F.O.-DGFIP 54** ne peut que saluer ce dispositif répondant à une attente forte d'équipes souvent désemparées face à des situations de crise.

### **Dispositions pour la sécurité des établissements recevant du public:**

Suite aux attentats du 13/11/2015, notre direction a communiqué un rappel des règles de sécurité à observer dans le cadre du plan vigipirate puis a envoyé un deuxième message aux chefs de service suite aux directives données par le Préfet de Meurthe et Moselle.

Une demande a été faite auprès des services de Police et de Gendarmerie pour effectuer une surveillance particulière des sites de la DGFIP 54 ;

Un contrôle interne des règles de sécurité en cette période d'attentats a été effectué sur certains sites (vérification des digicodes, fermeture des portes...)

Toutefois, notre administration ne compte pas mettre en place des services de vigiles sur les plus grands sites, comme il en est le cas dans d'autres administrations (Préfecture, S/s Préfecture, Mairie...)

Pour **F.O.-DGFIP 54**, notre direction, toujours dans un but d'économie, met de côté la sécurité.